

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents :

M.	E.	CUENDET, Président
M.	A.	BODMER, Vice-Président
M.	M.	NEMETH, Premier Secrétaire
M.	G.	ARENDRUP, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, C. CHAPPUIS MAROTTA, C. CORTHAY, M. DE PLANTA, M. SALES ROZMUSKI et N. SCHNEUWLY

MM. N. DE FELICE, O. GIRARDET, X. HENRIOD, G. KALEAS, H. LINDER, K. MÄDER, J. MÉTRAL, A. MOUTHON, J. MUNIER et L. MUNIER

M.	P.	HORNUNG, Maire
M.	B.	GIRARDET, Conseiller administratif
Mme	C.	PAHNKE, Conseillère administrative

M.	J.	VELLA, Secrétaire général
M.	D.	WYDLER, Responsable du service comptable et financier

Excusée : Mme A. GUERREIRO

Procès-verbal : Mme C. RANDAZZO/Mme L. BOISADAM

M. le Président ouvre la séance à 18h.30, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et salue la présence des représentants de l'administration communale et du public venu nombreux. Il excuse Mme Guerreiro.

Douze administrés assistent à la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté par 18 oui et 1 abstention.
--

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Maire.

1. Vœux à Mme de Planta

Au nom des autorités communales, **M. le Maire** adresse tous leurs vœux à **Mme de Planta**, qui a fêté un anniversaire important le 9 mai dernier. De la part du Conseil administratif, **M. le Maire** lui offre un cadeau.

2. Acquisition du bronze de Robert Hainard « Jeune Héron cendré »

Par voie circulaire, les membres de la commission culturelle ont préavisé favorablement à l'unanimité la proposition d'acquérir le bronze de l'artiste Robert Hainard « Jeune Héron cendré » pour un montant de CHF 20'000.-.

Le dossier complet a été mis à disposition sur la plateforme CMNet afin que les Conseillers municipaux puissent l'étudier, de manière à se prononcer ce soir sur cette acquisition.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Linder demande si le lieu d'installation de l'œuvre est déjà défini.

M. le Maire indique que plusieurs emplacements sont envisagés. Le premier, privilégié, se situe devant la grande baie vitrée de gauche, dans l'aile de la mairie. Il rappelle que, sur la baie de droite, se trouvent déjà deux petites statues se faisant face, qui étaient auparavant installées dans la salle du Conseil municipal. En revanche, aucune œuvre n'occupe la baie de gauche, ce qui en fait un emplacement pertinent. Le second lieu possible serait dans le salon Capite, où se trouvent déjà certaines œuvres. **M. le Maire** souligne qu'il est difficile de se rendre compte de l'effet que cela pourrait produire, mais ce lieu reste une option envisagée. Néanmoins, la priorité est donnée à l'installation derrière la baie vitrée à l'entrée de l'annexe de la Mairie.

M. Linder s'enquiert de la visibilité pour le public.

M. le Maire confirme que, si l'œuvre est installée au premier emplacement envisagé, le public pourra effectivement en profiter.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'acquérir le bronze de l'artiste Robert Hainard « Jeune Héron cendré » pour un montant de CHF 20'000.-.

La proposition d'acquisition du bronze de l'artiste Robert Hainard « Jeune Héron cendré » est acceptée à l'unanimité des membres présents.

3. Déchetterie communale de Cologny

Le règlement de la déchetterie communale de Cologny, étudié par les membres de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie, a été adopté par le Conseil administratif dans sa séance du 13 mai 2025.

4. Distribution d'un tous ménages à orientation politique à l'école du Manoir

Il a été reporté par des familles d'enfants de l'école du Manoir, qu'un tous ménages à orientation politique pour une conférence, qui devait avoir lieu quelques jours plus tard, a été distribué par l'Association des parents d'élèves (APE), aux maîtresses, pour qu'il soit ensuite distribué aux parents d'élèves.

L'APE et les maîtresses ont été contactés et l'administration communale a reçu un message en retour de Mme Hegi, responsable de l'Association des parents d'élèves de Cologny (APEC), et de Mme Di Iorio, pour leur faire part de leurs excuses quant à la diffusion de ce tous ménages.

M. le Maire tient à rappeler que ce n'est pas le rôle de l'APE, et encore moins celui du DIP, de diffuser ce type de communication. Il demande donc aux responsables des groupes, présents dans cette salle, de s'abstenir désormais d'utiliser ce canal de distribution.

M. B. Girardet

1. Inauguration du préau de l'école du Manoir

L'inauguration du préau de l'école du Manoir aura lieu le vendredi 23 mai, dès 16h, devant l'école.

2. Generali Genève Marathon

De Cologny au bord du lac Léman, en passant par la campagne genevoise, jusqu'aux rues vibrantes du centre-ville, 25'428 participants ont pris le départ du Generali Genève Marathon, sous un temps exceptionnel. Désormais le plus grand marathon de Suisse, l'événement a rassemblé des coureurs de tous horizons, à toutes les distances complètes, et 10'000 personnes sur liste d'attente. Cette 19^{ème} édition a confirmé l'engouement croissant pour la course à pied à Genève. **M. B. Girardet** tient à ce sujet à rappeler que, malgré les moments de désagrément sur le trafic routier, ce type d'événement est important pour Genève. Il assure une visibilité médiatique inégalée entre les reportages télévisés, la presse écrite, la radio, et les réseaux sociaux. Cet événement a été suivi par 5 millions de personnes. En outre, il a permis de récolter CHF 18'000.- en faveur de l'association Camarada, qui soutient les femmes migrantes.

Mme Sales Rozmuski fait une remarque concernant le marathon. Elle salue la qualité de l'organisation, mais regrette que la voirie ne soit pas intervenue plus tôt le lendemain de la manifestation. En effet, à 9h.00, les poubelles débordaient et du matériel vétuste restait éparpillé. Elle souhaite que cela soit pris en compte pour les prochaines manifestations.

M. B. Girardet en prend note et saisit l'occasion pour féliciter les participants présents dans la salle. Il mentionne notamment Mme Tatiana Hornung pour le semi-marathon, MM. Nicolas De Félice et Miguel Asensio pour le 10 km, ainsi que Mme Corthay, de même que son fils Etienne.

3. Exercice du droit de préemption

Dans le cadre de la vente de la parcelle 1563, sise chemin de Grange-Canal 39, prix de vente CHF 9'500'000.-, la commune, subsidiairement l'État, bénéficie d'un droit de préemption légal conformément à l'article 24 de la loi genevoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites. L'État, subsidiairement la commune, bénéficie également d'un droit de préemption légale conformément à l'article 3 de la Loi générale sur le logement et la protection des locataires. Pour sa part, le Conseil administratif a préavisé défavorablement l'exercice de ces droits de préemption.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de renoncer à exercer les droits de préemption pour la vente de la parcelle 1563, de lever la main.

La proposition de renoncer à l'exercice des droits de préemption pour la vente de la parcelle 1563 est acceptée par 18 oui et 1 abstention.

4. Rénovation du restaurant Le Passing

La demande d'autorisation de construire pour la rénovation du restaurant Le Passing a été déposée.

5. Ouverture du kiosque de la place du Manoir

Le kiosque de la place du Manoir ouvrira le 2 juin 2025.

Mme Pahnke

1. Surveillance du chemin Byron

La surveillance du chemin Byron débutera le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 septembre avec le même dispositif que l'année dernière, soit une présence physique de deux agents de 17h.00 à 0h.00, 7 jours sur 7. Cette prestation est assurée par la société SIR SA pour un coût de CHF 62'246.-. C'est une dépense qui fera l'objet d'un crédit supplémentaire.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Course du Conseil municipal du 16 au 18 mai

M. le Président informe que la course est prévue dès 14h depuis le chemin de la Mairie. Celles et ceux qui souhaitent, pourront stationner leur véhicule sur l'esplanade du Gerdil sur la partie sise coté immeuble du chemin de la Mairie.

2. Buffet dînatoire après la séance de ce jour

M. le Président rappelle que, à l'occasion de cette dernière séance du Conseil municipal de la législature 2020 - 2025, le public présent est invité au buffet du Conseil municipal après la séance de ce soir qui aura lieu à la cafétéria de la Mairie.

IV. RAPPORTS DE COMMISSION

➤ Environnement, agriculture et énergie du 8 avril 2025

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 6

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition du Conseil administratif pour réaliser une étude de faisabilité relative à l'identification d'une zone de plantation d'arbres sur le domaine public.

La proposition du Conseil administratif pour réaliser une étude de faisabilité relative à l'identification d'une zone de plantation d'arbres sur le domaine public est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 8

M. le Président précise que le préavis de la page 8 fait l'objet d'un projet de délibération au point 7 de l'ordre du jour.

➤ **Routes & espaces publics du 28 avril 2025**

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. L. Munier souhaite clarifier son abstention concernant le projet de délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 3'155'000.- pour les travaux d'extension de la zone macaron 17, la mise en zone 30 km/h et la végétalisation du secteur du coteau. Il juge le montant élevé, même si le canton prend en charge la moitié des arbres, ce qui laisse une part communale importante, supérieure à CHF 2'000'000.-. **M. L. Munier** s'interroge sur la pertinence d'investir une telle somme pour, selon lui, bétonner et planter des arbres au milieu de la route. Il comprend l'objectif de lutte contre les îlots de chaleur, mais exprime sa préoccupation quant à l'impact sur les riverains. Il estime que toutes les réponses n'ont pas été apportées en commission et souligne la nécessité de mesures adaptées.

M. B. Girardet précise que les arbres ne seront pas plantés devant la route, mais en réponse aux demandes des riverains, qui souhaitent une réduction de la vitesse, davantage de places de stationnement, et leur régulation via les zones bleues avec possibilité de macarons. Il indique que l'objectif est aussi de lutter contre les îlots de chaleur et que l'implantation des arbres a été étudiée en collaboration avec le service des parcs et jardins.

M. B. Girardet affirme s'être personnellement rendu sur place pour situer très précisément les arbres, en précisant que les essences choisies n'atteindront pas la taille de séquoias géants, mais adaptées pour créer de l'ombre. Il assure que la vue des habitants ne sera pas entravée et que le projet fera l'objet d'une attention particulière lors de sa mise en œuvre.

M. O. Girardet souhaite souligner deux points évoqués par les commissaires, figurant dans les divers du procès-verbal. Il mentionne d'abord le passage piéton en bas de la route de Vandœuvres, à hauteur du chemin Le-Fort, facilitant l'accès au bord du lac pour les habitants du chemin de la Tulette. Jusqu'à présent, les piétons devaient remonter vers le passage situé au

chemin du Môlan. Il informe que les plans de l'État de Genève ont été vus et que le projet avance. Le second point concerne un nouveau passage piéton en bas de la route de Cologny, pour sécuriser la traversée des piétons se rendant à l'arrêt de bus. Le passage sera créé à l'arrière de l'arrêt actuel, les bus étant décalés vers l'avant afin d'améliorer la sécurité. Ces deux projets sont en voie de réalisation.

M. J. Munier appuie les préoccupations de **M. L. Munier** et souligne l'importance de la communication avec les riverains. Il estime qu'une meilleure information en amont des travaux permettrait souvent d'éviter les tensions. Il recommande d'améliorer la communication à l'avenir, notamment lorsqu'il s'agit d'interventions sur les infrastructures ou les habitudes des habitants.

Préavis des pages 4, 5, 6 et 7

M. le Président précise que les préavis des pages 4, 5, 6 et 7 font l'objet de projets de délibération au point 7 de l'ordre du jour.

Préavis de la page 8

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'installer des nouveaux défibrillateurs sur le territoire communal, conformément au devis de CHF 22'815.50.-.

La proposition d'installer des nouveaux défibrillateurs sur le territoire communal, conformément au devis de CHF 22'815.50-, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Premier préavis de la page 9

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la variante « réparation » en ce qui concerne la fontaine du Temple, ainsi que le crédit complémentaire y relatif.

La variante « réparation » en ce qui concerne la fontaine du Temple, ainsi que le crédit complémentaire y relatif, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Second préavis de la page 9

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la variante entretien en ce qui concerne la fontaine de la place du Manoir, ainsi que le crédit complémentaire y relatif.

La variante entretien en ce qui concerne la fontaine de la place du Manoir, ainsi que le crédit complémentaire y relatif, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 10

Le préavis de la page 10 fait l'objet d'un projet de délibération au point 7 de l'ordre du jour.

Préavis de la page 11

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'ouvrir un crédit complémentaire de CHF 20'500.- en vue de l'étude de plantation d'arbres pour les cimetières.

La proposition d'ouvrir un crédit complémentaire de CHF 20'500.- en vue de l'étude de plantation d'arbres pour les cimetières est acceptée à l'unanimité des membres présents.

➤ **Entretien des bâtiments du 29 avril 2025**

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 26

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le devis d'un montant de CHF 90'000.- regroupant une étude préalable jusqu'à l'autorisation de construire pour le restaurant Le Passing.

Le devis d'un montant de CHF 90'000.- regroupant une étude préalable jusqu'à l'autorisation de construire pour le restaurant Le Passing est accepté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Sports du 30 avril 2025**

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 7

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le choix de la variante 2 avec extension enterrée estimée à CHF 4'548'574.- TTC avec une variation de plus ou moins de 20%.

Le choix de la variante 2 avec extension enterrée estimée à CHF 4'558'574.- TTC avec une variation de plus ou moins de 20% est accepté à l'unanimité des membres présents.

V. ADOPTION DES COMPTES 2024

M. le Président passe la parole à **Mme Pahnke** pour présenter le sujet.

Mme Pahnke rappelle avoir présenté les comptes 2024 à travers un rapport verbal lors de la commission des finances, puis à nouveau lors de la dernière séance plénière. Elle précise n'avoir reçu aucune question à ce jour. Elle reste néanmoins à disposition pour toute demande d'information complémentaire et indique qu'un projet de délibération est prévu pour la suite.

En l'absence de remarques, **M. le Président** informe que le projet de délibération relatif à ce point sera traité sous point 7 de l'ordre du jour.

VI. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune proposition n'est présentée.

VII. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Projet de délibération portant sur l'approbation des comptes annuels 2024

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'approbation des comptes annuels 2024 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

b) Projet de délibération relatif à la modification du règlement de la Commune de Cologny relatif à la gestion des déchets

M. le Président passe la parole à **M. le Maire** pour présenter le sujet.

M. le Maire rappelle que, lors de la dernière séance, les membres de la commission de l'environnement, de l'énergie et de l'agriculture ont préavisé favorablement les modifications apportées au règlement communal sur la gestion des déchets. Il indique que ces modifications ont été mises à disposition pour consultation. Il invite à présent les membres du Conseil à se prononcer par voie de délibération.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur la modification du règlement de la Commune de Cologny relatif à la gestion des déchets est acceptée à l'unanimité des membres présents.

c) Projet de délibération relatif à la modification du règlement des cimetières de la Commune de Cologny

M. le Président passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet rappelle que le projet relatif au règlement des cimetières de la commune de Cologny a été préavisé favorablement lors de la dernière séance par la commission des routes &

espaces publics. Les modifications ont été mises à disposition pour consultation, et le Conseil est invité à se prononcer par voie de délibération.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur la modification du règlement des cimetières de la Commune de Coligny est acceptée à l'unanimité des membres présents.

d) Projet de délibération portant sur le préavis relatif au projet de plan de site N° 30216-516

M. le Président passe la parole à **M. le Maire** pour présenter le sujet.

M. le Maire indique que le projet de délibération présenté ce soir intègre les remarques formulées lors de la séance de la commission de l'urbanisme & du développement du 27 mars 2025. Il rappelle avoir invité les membres du Conseil à transmettre d'éventuelles observations complémentaires, ce qui n'a pas été le cas. Il les invite donc à se prononcer sur le texte soumis.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur le préavis relatif au projet de plan de site N° 30216-516 est acceptée par 17 oui et 2 abstentions.

e) Projet de délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 3155'000.- destiné aux travaux d'extension de la zone macaron 17, de la mise en zone 30 km/h et de végétalisation dans le secteur du coteau (chemins de Ruth, du Nant-Argent, du Pré-Langard, de la Prévôté, Byron, de la Tour-Carrée, de Coudrée, Chenevière-Munier, Boissier, Bonnevaux, Haute-Belotte et Perrière)

M. le Président passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet précise que ce projet a été traité lors de la séance de la commission des routes & espaces publics du 28 avril dernier. Les explications nécessaires ont été apportées aux commissaires. Il reste à disposition pour fournir toute information complémentaire.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 3155'000.- destiné aux travaux d'extension de la zone macaron 17, de la mise en zone 30 km/h et de végétalisation dans le secteur du coteau (chemins de Ruth, du Nant-Argent, du Pré-Langard, de la Prévôté, Byron, de la Tour-Carrée, de Coudrée, Chenevière-Munier, Boissier, Bonnevaux, Haute-Belotte et Perrière) est acceptée par 18 oui et 1 abstention.

- f) Projet de délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 2'350'000.- destiné aux travaux de construction d'une zone de stockage des eaux de ruissellement du bassin versant Prés-de-la-Gradelle, secteur route de Vandœuvres

M. le Président passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet précise que ce projet a été traité lors de la séance de la commission des routes & espaces publics du 28 avril dernier. Les explications nécessaires ont été apportées aux commissaires. Il reste à disposition pour fournir toute information complémentaire.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 2'350'000.- destiné aux travaux de construction d'une zone de stockage des eaux de ruissellement du bassin versant Prés-de-la-Gradelle, secteur route de Vandœuvres est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- g) Projet de délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 1'310'000.- destiné aux travaux de construction d'une zone de stockage des eaux de ruissellement du bassin versant Prés-de-la-Gradelle, secteur Fourches/Falquets

M. le Président passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet précise que ce projet a été traité lors de la séance de la commission des routes & espaces publics du 28 avril dernier. Les explications nécessaires ont été apportées aux commissaires. Il reste à disposition pour fournir toute information complémentaire.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 1'310'000.- destiné aux travaux de construction d'une zone de stockage des eaux de ruissellement du bassin versant Prés-de-la-Gradelle, secteur Fourches/Falquets est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- h) Projet de délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 1'950'000.- destiné à la création d'une zone 20 km/h et aux travaux de reconstruction de collecteurs au chemin du Môlan

M. le Président passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet précise que ce projet a été traité lors de la séance de la commission des routes & espaces publics du 28 avril dernier. Les explications nécessaires ont été apportées aux commissaires. Il reste à disposition pour fournir toute information complémentaire.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 1'950'000.- destiné à la création d'une zone 20 km/h et aux travaux de reconstruction de collecteurs au chemin du Môlan est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- i) Projet de délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de réhabilitation de CHF 545'000.- destiné à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées et pluviales au chemin du Nant-d'Argent

M. le Président passe la parole à M. B. Girardet pour présenter le sujet.

M. B. Girardet précise que ce projet a été traité lors de la séance de la commission des routes & espaces publics du 28 avril dernier. Les explications nécessaires ont été apportées aux commissaires. Il reste à disposition pour fournir toute information complémentaire.

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de réhabilitation de CHF 545'000.- destiné à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées et pluviales au chemin du Nant-d'Argent est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- j) Projet de délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de réhabilitation de CHF 130'000.- destiné à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées au chemin de Bellefontaine

M. le Président passe la parole à M. B. Girardet pour présenter le sujet.

M. B. Girardet précise que ce projet a été traité lors de la séance de la commission des routes & espaces publics du 28 avril dernier. Les explications nécessaires ont été apportées aux commissaires. Il reste à disposition pour fournir toute information complémentaire.

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de réhabilitation de CHF 130'000.- destiné à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées au chemin de Bellefontaine est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- k) Projet de délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de reconstruction de CHF 1'045'000.- destiné à la reconstruction des collecteurs d'eaux pluviales du réseau secondaire et du réseau privé communal au chemin Le-Fort

M. le Président passe la parole à M. B. Girardet pour présenter le sujet.

M. B. Girardet précise que ce projet a été traité lors de la séance de la commission des routes & espaces publics du 28 avril dernier. Les explications nécessaires ont été apportées aux commissaires. Il reste à disposition pour fournir toute information complémentaire.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de reconstruction de CHF 1'045'000.- destiné à la reconstruction des collecteurs d'eaux pluviales du réseau secondaire et du réseau privé communal au chemin Le-Fort est acceptée par 18 oui et 1 abstention.

- l) Projet de délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de réhabilitation de CHF 255'000.- destiné à la réalisation des travaux de réhabilitation/reconstruction du réseau des eaux pluviales au chemin sans nom

M. le Président passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet précise que ce projet a été traité lors de la séance de la commission des routes & espaces publics du 28 avril dernier. Les explications nécessaires ont été apportées aux commissaires. Il reste à disposition pour fournir toute information complémentaire.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de réhabilitation de CHF 255'000.- destiné à la réalisation des travaux de réhabilitation/reconstruction du réseau des eaux pluviales au chemin sans nom est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- m) Projet de délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de réhabilitation de CHF 110'000.- destiné à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau des eaux pluviales au chemin de Ruth

M. le Président passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet précise que ce projet a été traité lors de la séance de la commission des routes & espaces publics du 28 avril dernier. Les explications nécessaires ont été apportées aux commissaires. Il reste à disposition pour fournir toute information complémentaire.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit de réhabilitation de CHF 110'000.- destiné à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau des eaux pluviales au chemin de Ruth est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- n) Projet de délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 190'000.- destiné au projet d'extension de la halle de sports du Centre Sportif de Cologny (CSC), sise chemin de la Tulette 8 (parcelle n° 1687, de la Commune de Cologny), pour l'aménagement de deux terrains de padel

M. le Président passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet informe que, lors de la séance du 30 avril 2025, la commission des sports a préavisé favorablement la variante 2 concernant l'aménagement de deux terrains de padel avec extension de la halle de sports du Centre Sportif de Cologny (CSC). Il précise qu'une étude préalable est nécessaire, estimée à CHF 190'000.-. Il se tient à disposition pour toute question.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 190'000.- destiné au projet d'extension de la halle de sports du Centre Sportif de Cologny (CSC), sise chemin de la Tulette 8 (parcelle n° 1687, de la Commune de Cologny), pour l'aménagement de deux terrains de padel est acceptée à l'unanimité des membres présents.

o) **Projet de délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 180'000.- destiné aux travaux de construction de couverts à vélos et à conteneurs sur les parcelles n°11674 et 11687 de la Commune de Cologny, sises chemin de la Gradelle 33 et chemin de la Tulette 8**

M. le Président passe la parole à **M. B. Girardet** pour présenter le sujet.

M. B. Girardet explique que la commission des constructions a étudié ce projet lors de sa séance du 14 octobre 2024 et a demandé une révision à la baisse du coût des travaux. Une nouvelle proposition, fixée à CHF 180'000.-, a été soumise et préavisé favorablement par certains membres de la commission par voie circulaire. **M. B. Girardet** reste disponible pour fournir des informations supplémentaires.

M. le Président ouvre la discussion.

M. De Félice demande combien de places pour vélos sont estimées à cet endroit.

M. B. Girardet répond qu'il ne connaît plus le chiffre exact, mais explique que quelques places de vélos seront supprimées à l'emplacement où de nouveaux conteneurs doivent être installés. Cependant, un nombre restreint de places supplémentaires sera créé, en harmonie avec les abris existants devant le centre sportif. Ces places seront alignées jusqu'au bord du chemin d'accès à la halle des sports. **M. B. Girardet** précise qu'un petit local pour les conteneurs de la halle des sports sera construit à l'extrémité du chemin de descente de la halle, ainsi qu'un autre local pour conteneurs du côté du chemin David-Munier, destiné au restaurant et aux espaces verts. Il indique donc qu'il y a une augmentation des places vélo, mais modérée.

Enfin, **M. B. Girardet** profite de l'occasion pour remercier particulièrement Mme Elena Legoratto Habib pour le travail que ces projets de délibération ont représenté.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 180'000.- destiné aux travaux de construction de couverts à vélos et à conteneurs sur les parcelles n°11674 et 11687 de la Commune de Cologny, sises chemin de la Gradelle 33 et chemin de la Tulette 8 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. J. Munier présente ses remerciements au département financier, ainsi qu'à MM. Wydler et Vella pour la qualité de leur travail. Il souligne leur sérieux, leur précision, leur ténacité et leur volonté constante de s'améliorer. Il profite de l'occasion pour les remercier pour leur longue collaboration. **M. J. Munier** précise également qu'un peu plus de CHF 11'000'000.- de crédits d'engagement ont été votés en quelques minutes, ce qui représente 15 % de liquidités, un montant plutôt inhabituel, mais justifié par la nature des travaux.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

a) Questions de Mme Asensio

Mme Asensio soulève plusieurs points. Elle signale que les beaux jours attirent beaucoup de monde dans des lieux agréables de Cologny, notamment la place Pierre-Gautier, qui est parfois envahie en fin de semaine par des groupes organisant des sortes de discothèques à ciel ouvert. **Mme Asensio** indique également que le chef du restaurant Lion d'Or retrouve des personnes sur la terrasse située en bas, près du potager, qui est ainsi occupée alors que le restaurant est fermé. La terrasse du bistrot connaît une situation similaire, avec des déchets et des bouteilles vides laissés sur place. Elle demande si le SIR SA intervient dans ces cas.

Mme Asensio s'enquiert ensuite de la remise en fonction du parcomètre du parking du Manoir, en raison d'une forte présence de voitures immatriculées en France stationnées toute la journée. Par ailleurs, elle constate que le chemin Le-Fort est de nouveau très fréquenté le matin, entre 6h et 9h, et suggère d'effectuer des contrôles ponctuels.

Enfin, **Mme Asensio** remercie pour l'entretien du parc du Manoir, mais signale qu'il n'y a pas de balançoires, ce qui déçoit les nombreux enfants qui se demandent où elles sont. Elle demande s'il serait possible d'en installer ou si des mesures de sécurité interdisent désormais leur installation.

Mme Pahnke confirme que le phénomène des terrasses et des occupations signalées à la place Pierre-Gautier avait déjà été rapporté dans les quinze jours précédant la séance. Elle précise que la police cantonale est intervenue pour déloger certains squatteurs du domaine, lesquels ont été sanctionnés pour nuisance sonore. Elle rappelle que le SIR fonctionne bien et que la police municipale peut être contactée jusqu'à 22 heures en fin de semaine, après quoi les appels sont déviés vers le SIR. **Mme Pahnke** ajoute que le phénomène d'occupation de la terrasse est nouveau tandis que, jusqu'à présent, les troubles concernaient plutôt la place Pierre-Gautier. Des mesures ont été prises, et une attention particulière est désormais portée à cette situation.

Concernant les contrôles ponctuels évoqués, **Mme Pahnke** annonce qu'elle va demander à la police d'organiser ces contrôles et qu'elle veillera à obtenir une visibilité sur le calendrier. Elle rappelle qu'il n'y a pas forcément un agent présent tous les matins, mais que des mesures ont déjà été suggérées pour renforcer la réglementation, avec des contrôles entre 6 et 7 heures, impliquant plusieurs personnes. **Mme Pahnke** souligne que ce message de vigilance doit être transmis aux automobilistes pour qu'ils respectent la signalisation.

M. B. Girardet évoque tout d'abord la question du parking du Manoir, rappelant qu'une réflexion globale a été menée en commission des routes concernant la réglementation des parkings. Il explique que, d'un côté, les problèmes liés aux barrières et aux tickets incitent à envisager un

autre système, comme celui de transformer les parkings en zones bleues. Cependant, cette solution n'est pas toujours idéale, car il faut trouver un équilibre entre la durée d'utilisation permettant aux usagers réguliers d'en profiter et la nécessité de libérer les places à midi pour les pendulaires. De nombreuses informations sont disponibles à ce sujet.

Concernant le préau de l'école, **M. B. Girardet** rappelle la démarche participative menée il y a quelques années par l'atelier Chantier Ouvert. Deux architectes-paysagistes avaient travaillé avec les élèves, qui ont eux-mêmes imaginé le préau de leurs rêves. Le projet avait donc cherché à répondre au plus près des souhaits des élèves. **M. B. Girardet** reconnaît toutefois que la balançoire est très appréciée, notamment par les parents accompagnant leurs jeunes enfants. Il assure qu'ils vont examiner la possibilité d'ajouter cet équipement à la configuration actuelle.

b) Charte climatique

M. Linder félicite la commune pour les comptes. Il rappelle ensuite qu'à la fin de l'année passée, lors d'une séance de la commission de l'environnement, de l'agriculture & de l'énergie, il avait été proposé de suivre la charte climatique, mais le délai ne l'avait pas permis. Cette charte engage la Commune à consacrer une part annuelle de son budget à la lutte contre le changement climatique, sur proposition de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie. **M. Linder** encourage vivement à respecter cet engagement.

Mme Pahnke confirme que cet engagement est bien prévu et intégré dans le budget 2026.

c) Chemin Frank-Thomas

Mme Sales Rozmuski attire l'attention sur un problème récurrent au chemin Frank-Thomas, où les cyclistes, au lieu d'emprunter la voie verte prévue à cet effet, circulent fréquemment sur les trottoirs, notamment aux abords des arrêts de bus. Elle craint qu'un accident ne survienne à cause de cette situation et propose d'envisager la mise en place d'une interdiction ou d'un dispositif de signalisation pour sécuriser cet endroit.

Mme Pahnke propose de signaler le problème des cyclistes circulant sur les trottoirs à la police municipale, qui est présente quotidiennement sur le site, notamment aux entrées et sorties de l'école. Elle rappelle que des sanctions sont déjà appliquées pour les vélos et les trottinettes non conformes. **Mme Pahnke** précise qu'elle fera remonter la situation et que la police interviendra sûrement lorsqu'elle constatera les infractions. Par ailleurs, elle évoque la possibilité de réfléchir à un dispositif dissuasif pour renforcer la sécurité.

d) Bande dessinée sur l'environnement

M. le Maire ajoute qu'il avait omis de mentionner un projet en cours depuis plusieurs mois : la création d'une bande dessinée sur l'environnement. Celle-ci est désormais prête, bien qu'il subsiste quelques fautes d'orthographe. Cette bande dessinée, de 42 pages, pourra être lue ce soir même par les membres du Conseil. L'objectif est de la distribuer prochainement en complément des présents déjà offerts aux enfants dans le cadre des promotions, afin de leur transmettre des messages écologiques de manière ludique. **M. le Maire** se montre confiant quant à la finalisation rapide de ce projet.

Allocution de M. le Président.

« Monsieur le Maire,
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Chers collègues,
Cher public,

En tant que Président sortant, il me revient l'honneur et le plaisir de vous adresser quelques mots ce soir.

Il est de bon ton d'émailler son discours de quelques citations bien senties. En général, les politiciens se raccrochent volontiers à Winston Churchill dont les citations sont si nombreuses que leur authenticité est régulièrement mise en doute.

Aujourd'hui, je ferai référence à l'écrivain français Stéphane Théri, beaucoup moins célèbre que Churchill, mais peu avare de bons mots. Il a déclaré ce qui suit : "en politique, le devoir de faire devrait l'emporter sur le pouvoir de dire".

Durant l'année écoulée, il me semble que le Conseil municipal a respecté cette règle à la lettre. En effet, les débats au Conseil municipal ne se sont pas transformés en interminables palabres, mais de nombreuses décisions concrètes au bénéfice de projets importants pour la commune ont été prises.

Certains esprits chagrins imputeront cette célérité dans les discussions au style de conduite dictatorial du Président durant les séances. Je n'en crois rien ! Si nous avons pu être efficaces, c'est en particulier grâce au travail préparatoire important effectué en commission. Et plus en amont encore, à l'élaboration des dossiers par le Conseil administratif et l'administration communale.

J'aborderai ensuite l'ambiance qui a prévalu pendant nos travaux. Certains autres esprits chagrins, dans une feuille de chou locale, ont émis le soupçon que les débats au Conseil municipal seraient tendus. Du haut de mon perchoir (qui est assez bas) je n'ai pas du tout eu cette impression à une exception près : durant la période électorale, je me serais attendu à davantage d'escarmouches, voire de pugilats verbaux. Mais dans l'ensemble, la tenue des débats a été exemplaire. Je vous suis très reconnaissant de m'avoir ainsi facilité la tâche.

J'aimerais maintenant exprimer des remerciements.

Ma gratitude va tout d'abord au Bureau Conseil municipal, composé d'Alexandre Bodmer, Marc Nemeth et George Arendrup. Les séances préparatoires se sont toutes déroulées dans un esprit constructif et de compromis. C'est un élément absolument essentiel pour assurer le bon déroulement de la séance plénière.

Merci également à Pascal Hornung et à ses deux collègues Conseillers administratifs, Catherine Pahnke et Bernard Girardet. La collaboration durant cette année était excellente et empreinte de transparence ce qui a permis d'éviter des surprises de dernière minute toujours néfastes à l'avancement des dossiers.

Le travail du Président serait impossible sans l'appui permanent, efficace et bienveillant d'Elena. Elle a débuté sa carrière à la commune avec mon père et m'a fait bénéficier de ses compétences encyclopédiques acquises depuis lors. Un grand merci !

Nous serions aussi perdus sans le concours de l'administration communale. Je pense ici en particulier à Jérôme Vella et Daniel Wydler, grâce auxquels les finances communales n'ont presque plus de secret pour moi. J'ouvre ici une brève parenthèse : c'est grâce à Jules Munier, qui était un maître exigeant.

La présidence du Conseil municipal procure très égoïstement un avantage considérable. Elle permet de mieux connaître les membres du délibératif, de l'exécutif et de l'administration. Elle permet aussi d'aller à la rencontre de la population de la commune à l'occasion des nombreux événements et manifestations organisés tout au long de l'année. Elle apporte enfin une connaissance approfondie du groupe associatif et culturel si riche à Cologny, bien loin du cliché de « cité-dortoir aux milliardaires » et de « colline aux pirates » tels que colportés par les médias et le FIFDH.

Cette expérience me sera précieuse dans mes nouvelles fonctions. En effet, c'est aussi pour moi ma dernière séance en tant que Conseiller municipal. Je sors par la porte pour entrer par la fenêtre. Je me réjouis de cette nouvelle étape dans ma carrière politique au service de la commune de Cologny, de ses habitantes et de ses habitants.

Vive Cologny, vive Genève et vive la Suisse ! ».

Allocution de M. le Maire

« Monsieur Le Président du conseil municipal,
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je tenais à prendre la parole, dans un premier temps, pour saluer et remercier particulièrement 7 d'entre vous. Vous avez choisi par vous-mêmes de ne plus faire partie de ce conseil municipal, ou dans certains cas ce sont les Colognotes qui en ont décidé ainsi, après 1 ou plusieurs législatures. Vous aviez décidé, il y a 5 ans, 10 ans ou pour l'un d'entre vous, il y a 22 ans, de vous mettre au service de la population et de votre commune. Vous aviez des projets pour Cologny, et des ambitions pour les réaliser, vous les avez atteints peut-être.

Au nom du Conseil administratif, et parce que j'ai côtoyé plusieurs d'entre vous personnellement alors que moi aussi j'étais au conseil municipal, nous voulions sincèrement et chaleureusement vous remercier pour votre engagement tout au long de ces années.

Une implication, quelle que soit sa durée, au service d'une collectivité est précieuse. Vous avez consacré de votre temps, de votre énergie, pour contribuer au bien commun, pour pousser et faire avancer des projets ou des convictions, pour répondre aux besoins du quotidien, et défendre les intérêts de notre commune.

S'investir dans la vie municipale, c'est accepter une responsabilité souvent discrète mais essentielle. Vous avez su répondre à votre engagement, avec sérieux, loyauté et conviction.

Merci pour votre sens du devoir, votre esprit d'équipe et votre attachement à notre commune. Votre passage au sein de ce Conseil municipal laissera une trace, pour la commune mais j'en suis persuadé pour vous-mêmes, pour la fierté d'avoir été élu par vos concitoyens et pour votre implication dans ces débats communaux.

Nous aimerions vous remettre un petit souvenir de ce passage au Conseil municipal, je vais vous appeler les uns après les autres.

Arrivé en 2023 au Conseil municipal, après un premier mandat de 5 ans en 2015-2020, durant cette législature, il aura siégé à la commission de la sécurité, à la commission des écoles, à la commission des routes et espaces publics et à la commission sociale. Il aura été notamment actif dans la défense des activités parascolaires dans le secteur de la Tulette, merci de bien vouloir remercier pour son implication au sein de ce Conseil municipal, **Xavier Henriod**.

Elle a été élue en 2020, elle aura été Vice-Présidente de la commission des constructions et aura siégé à la commission de l'urbanisme et du développement, à la commission des finances et à la commission des routes et espaces publics. Entre autres sujets, elle aura défendu avec conviction un taux d'imposition bas ou une mobilité douce renforcée, merci de bien vouloir remercier pour son implication au sein de ce Conseil municipal, **Marina de Planta**.

Il a lui aussi été élu en 2020, il a occupé les fonctions de Deuxième Secrétaire du Bureau du Conseil municipal en 2020-2021, puis de Premier Secrétaire du Bureau du Conseil municipal en 2023-2024, il a été Président de la commission de l'environnement, de l'agriculture & de l'énergie, il aura siégé dans la commission ad hoc pour la révision du règlement du personnel, à la commission culturelle, à la commission de l'urbanisme & du développement et à la commission sociale. Il aura défendu avec la conviction de ses valeurs et de sa jeunesse des projets en commission de l'environnement et encore dernièrement la révision compliquée de nos règlements de la gestion des déchets, merci de bien vouloir remercier avec moi pour son implication au Conseil municipal, **Nicolas De Félice**.

Élu également en 2020, il a occupé les postes de Premier Secrétaire du Bureau du Conseil municipal en 2021-2022, puis de Deuxième Secrétaire du Bureau du Conseil municipal en 2022-2023, il a exercé la fonction de Président de la commission des écoles durant cette dernière année de législature, il a siégé à la commission ad hoc pour la révision du règlement du personnel communal, à la commission de l'environnement, de l'agriculture & de l'énergie - très chère à son cœur - à la commission des constructions, à la commission des écoles et à la commission sociale. Il a défendu avec toute la conviction et la motivation qu'on lui connaît moult dossiers en commission de l'environnement et il continue de nous envoyer tant de photos nous montrant que beaucoup de progrès sont encore à faire pour régler la difficile question de la gestion des déchets, et il est à l'origine de cette idée de publier une bande dessinée pour y remédier par l'éducation de nos enfants. Merci de bien vouloir remercier avec moi pour son implication au Conseil municipal, mon ami, **Patrick Linder**.

Élu lors de la volée précédente en 2015, et que je connais particulièrement bien, il a occupé les fonctions de Premier Secrétaire du Bureau du Conseil municipal en 2017-2018, de Deuxième Secrétaire du Bureau du Conseil municipal en 2021-2022, il aura été Président de la commission de la communication, de l'information & des manifestations en 2017-2020 puis de 2022-2025, il aura été Vice-président de la commission de l'entretien des bâtiments de 2015-2020, puis de la commission de l'urbanisme & du développement de 2020 à 2023, il aura siégé également à la commission culturelle et à la commission de l'environnement, il aura été le lanceur d'idée pour l'implication de

Cognoy dans sa labellisation Villeverte. Merci de bien vouloir remercier avec moi pour son implication au Conseil municipal **Georges Kaleas**.

Élu dans cette même volée de 2015, il a occupé les fonctions de Deuxième Secrétaire du Bureau du Conseil municipal en 2019-2020, il aura siégé comme Vice-Président de la commission des sports durant la législature 2015-2020, également Vice-Président de la commission des routes & espaces publics 2020-2025, il aura été membre de la commission de l'entretien des bâtiments, de la commission de la sécurité et de la commission des finances. Durant ces dix années, il aura notamment été le défenseur, bec et ongle, du quartier de la Belotte, on le surnomme là-bas le Don Quichotte des barges Rampini, vous l'aurez bien sûr reconnu, merci de bien vouloir remercier avec moi pour son implication au Conseil municipal **Luc Munier**.

Enfin, il a une ancienneté longue comme une procédure contre l'occupation du domaine public à La Belotte, puisqu'il est arrivé au Conseil municipal en 2003 et sera donc resté cinq législatures à siéger dans cet hémicycle. Il aura présidé le Conseil municipal en 2021-2022, en aura été le Vice-Président en 2007-2008, puis en 2020-2021, aura exercé la fonction de Premier Secrétaire du Bureau du Conseil municipal en 2009-2010, en 2011-2012, et enfin en 2018-2019 et celle de Deuxième Secrétaire du Bureau du Conseil municipal en 2012-2013. Il aura présidé la commission de l'entretien des bâtiments de 2003 à 2025 et été Vice-Président de la commission de la sécurité de 2020 à 2025, Vice-Président de la commission des routes & espaces publics de 2011 à 2015, et Vice-Président de la commission sociale de 2003 à 2007. Il a également siégé durant cette législature à la commission de la communication, de l'information & des manifestations, à la commission de la sécurité et à la commission des sports. Nous nous souvenons de ses interventions toujours calmes et sereines, empreintes de sagesse et de bienveillance, en tout cas durant ces dernières législatures, puisqu'on m'a indiqué que cela n'a pas toujours été le cas durant les premières. Il n'a pas le prénom qui qualifierait la période de son implication au Conseil municipal, merci de bien vouloir remercier avec moi, **Kurt Mäder**.

Je vous avais annoncé sept départs, mais il y a en fait neuf départs. J'aurai en effet le plaisir d'accueillir au Conseil administratif deux nouveaux Conseillers élus, qui quitteront ce Conseil municipal.

Il a été élu en 2020 au Conseil municipal et a exercé la fonction de Président du Conseil municipal durant cette dernière année de législature. Auparavant, il avait été Vice-Président de ce même Conseil municipal en 2024-2025. Il aura siégé comme Président de la commission culturelle et aura été membre de la commission de l'urbanisme & du développement, de la commission des finances et de la commission sociale. Il aura continuellement défendu un taux de centime bas pour Cognoy, et aura mené les débats du Conseil municipal avec beaucoup de clairvoyance et de précision durant cette dernière année de législature. Merci de bien vouloir remercier avec moi pour son implication au Conseil municipal **Edouard Cuendet**.

Ils ont été élus en même temps lors de cette volée de 2020. Il aura été Vice-Président du Conseil municipal durant cette année 2024-2025, Président de la commission de l'urbanisme & du développement à partir de 2023, et aura également siégé durant cette législature à la commission de l'environnement, de l'agriculture & de l'énergie, à la commission des constructions, à la commission des finances et à la commission sociale. Il aura été notamment l'un des grands artisans de la révision de notre Plan directeur Communal et celui qui aura initié le fonds de compensation en faveur de la protection du paysage arboré et de la renaturation dans le cadre de la commission de

l'environnement. Merci de bien vouloir remercier avec moi pour son implication au Conseil municipal **Alexandre Bodmer** ».

Allocution de M. De Félice

« Chères et Chers collègues,

Aujourd'hui, je prends pour la dernière fois la parole au sein de ce Conseil municipal, après cinq années de bons et loyaux services. Pour moi cela a été cinq années de nombreuses découvertes, de rencontres humaines, de déplacements et de soirées à siéger. À votre contact, chères et chers collègues, mais aussi en côtoyant le personnel communal, nos communiens colognotes, nos partenaires externes, j'ai beaucoup appris, dans des domaines variés et toujours avec une curiosité intacte.

Élu en 2020 de manière inattendue (en tout cas pour moi) avec, je le reconnais aujourd'hui, certaines lacunes en matière de connaissances sur la commune, je termine mon mandat cinq ans plus tard avec le sentiment d'avoir agi à la hauteur de mes moyens, malgré les revers, malgré mon décalage avec la majorité du Conseil, pour défendre mes convictions écologiques et sociales. Les personnes votant à Cologny n'ayant pas souhaité reconduire mon engagement au sein du Délibératif, c'est ainsi, une page se tourne donc, je n'en ai aucun regret, il me reste bien d'autres projets personnels et professionnels à accomplir. Peut-être, qui sait, que ce Conseil municipal n'en a pas encore totalement terminé avec les de Félice, mais ça, c'est une autre histoire...

En guise de bilan de cette législature, je pourrais bien sûr évoquer les projets qui ne se sont pas concrétisés et le déplorer. En tant que seul représentant du groupe de l'Alternative écologique et sociale, j'étais bien minoritaire parmi les minoritaires. Néanmoins, vu ma position, j'ai décidé dès le début d'adopter un ton modéré, excessivement peut-être, pour être force de proposition et participer aux discussions comme interlocuteur valable, en dépit de certains désaccords fondamentaux. Plus d'une fois, je me suis retenu ou j'ai préféré la voie du compromis à celle de la confrontation, faisant primer la bonne tenue des débats avant mes convictions intimes. Au-delà de nos visions politiques souvent diamétralement opposées, nous avons tenté de nous accorder sur certains sujets et quand bien même l'Alternative ne sera plus représentée au sein de ce Conseil dès le mois de juin, j'espère que certaines graines auront été semées et porteront leurs fruits à l'avenir.

Une parenthèse se referme ou, devrais-je dire avec optimisme, il s'agit d'une pause momentanée en attendant 2030. Même si je ne serai plus là, je formule le souhait qu'une liste affirmant ses convictions écologiques et sociales soit représentée à l'avenir à Cologny. N'en déplaise à certaines personnes ici présentes, non je n'ai jamais été un Hors-Partis. Cela étant dit, je tiens à remercier chaleureusement les HP et sa cheffe de groupe d'alors, Sarah Meylan, d'avoir bien voulu m'intégrer au sein de leur caucus, de m'avoir proposé la présidence d'une commission, alors que je n'avais aucune expérience et d'avoir toujours fait preuve de bienveillance à mon égard, alors que rien ne les y obligeait.

Avec 23 séances de commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie tenues au cours de cette législature (soit le plus grand total après la commission des constructions), les séances de travail préparatoire, les autres commissions, les événements festifs, les voyages, les activités municipales ont rythmé ces cinq dernières années. En regardant en arrière, je constate combien cet investissement pour la commune a structuré ces années, y compris lorsque j'étais pendant neuf mois à l'étranger. Pourtant, ce n'est que peu de choses en comparaison de mes collègues, au Conseil

municipal et au Conseil administratif, qui terminent aujourd'hui aussi leur engagement communal, mais sur une durée bien plus longue, et je salue au passage leur motivation et leur abnégation.

Potager des Fours, charte de l'environnement, labellisations, accompagnements groupés, actions pour réduire le nombre de déchets, tentative d'introduire un système de jetons de présence, soutien inconditionnel aux projets culturels et sociaux, volonté de préserver à tout prix la nature dans notre Plan directeur communal, j'ai défendu bien des projets, avec des résultats contrastés. Je quitte donc Cologny avec des sentiments ambivalents, et je souhaite bon courage à celles et ceux qui siégeront dans cet hémicycle dès le mois de juin, en espérant que vous saurez relever les défis cruciaux qui attendent la commune, notamment en matière de durabilité.

En guise de conclusion, je tenais à vous remercier, vous toutes et tous, ainsi que les membres du personnel communal, pour votre disponibilité et pour l'échange de points de vue, qui sont une manière d'ouvrir son horizon, malgré nos divergences d'opinions. Vous remercier chacun et chacune individuellement serait trop long à présent, mais je tenais tout de même à faire part de ma gratitude, en premier lieu à toi, Patrick. Merci pour ton infatigable persévérance, tu as été un aiguillon tout au long de cette législature, surtout au sein de la commission de l'environnement, où ta pugnacité et ta capacité d'indignation, une faculté qui tend à se perdre dans notre société, ont permis d'avancer, même si c'est insuffisant, et même si on se sent parfois impuissant. Les quelques résultats obtenus te doivent beaucoup, puissent nos successeurs prendre la relève en la matière.

Ce qui m'amène à te remercier toi aussi, Pascal, pour ta patience et ta résilience, alors que tu as dû me subir dans tes quatre dicastères, sans parler des dizaines de mails, des séances de coordination, des discussions durant toutes ces années. On souhaiterait toujours que les choses aillent plus vite et on en demande beaucoup aux Conseillers administratifs, mais au final tout le travail fourni dépend des relations humaines que nous pouvons nouer. Merci donc pour le chemin parcouru ensemble et plein succès pour la suite.

Il me reste à vous dire à bientôt, peut-être que nous nous recroiserons prochainement, plus certainement sur un vélo ou lors d'une course à pied. Dans tous les cas je vous souhaite une bonne continuation dans votre engagement en faveur de notre commune ! Merci et bonne soirée ! »

Mme de Planta commence par adresser un grand merci à toutes les personnes présentes, rappelant que ces cinq années passées à travailler avec le Conseil municipal ont été une expérience très enrichissante, au-delà de ses attentes initiales, lorsqu'elle s'était engagée en politique. Elle souligne avec enthousiasme le travail accompli ensemble pour faire avancer Cologny, exprimant sa confiance en l'avenir et en la capacité du Conseil municipal à relever les défis à venir. **Mme de Planta** souhaite à tous beaucoup de succès et conclut en remerciant chaleureusement ses collègues pour cette collaboration agréable.

M. Linder remercie les Présidentes et Présidents du Conseil municipal, ainsi que les membres du Conseil administratif ayant exercé ces cinq dernières années. Il exprime sa gratitude pour la bienveillance dont ils ont fait preuve à son égard, même lorsqu'il a pu être un peu spontané ou direct dans ses interventions, reconnaissant que son expression peut parfois manquer d'harmonie. **M. Linder** insiste sur l'importance du respect mutuel au sein du Conseil, facteur essentiel selon lui du bon fonctionnement de l'assemblée. Il annonce ne pas se représenter pour des raisons personnelles, avec un certain regret, car la commune lui tient à cœur, en particulier les questions environnementales et climatiques qui le préoccupent.

Enfin, **M. Linder** suggère qu'une future initiative intéressante pourrait être l'organisation d'une demi-journée ou d'une journée de travail en groupe au sein du Conseil municipal, en collaboration avec le Conseil administratif, afin de favoriser la compréhension des opinions divergentes et ainsi mieux résoudre certaines questions restées en suspens. Il conclut en remerciant chaleureusement tout le monde pour ces cinq années de collaboration.

M. Mäder s'associe aux remerciements précédents en exprimant sa gratitude pour la gentillesse et la patience dont ses collègues ont fait preuve à son égard, notamment dans certaines situations délicates. Il tient à remercier une personne absente, Mme Monnin, la procès-verbaliste, pour sa capacité à retranscrire avec beaucoup d'attention et de justesse ses propos, malgré ses difficultés avec la langue française. Il demande que ses remerciements lui soient transmis, reconnaissant que nombre de ses idées ont été bien mieux formulées dans le procès-verbal que dans ses propres mots. Par ailleurs, plusieurs personnes ont demandé à **M. Mäder** s'il regrettait de quitter le Conseil municipal, ce qu'il a infirmé en raison de la relève assurée. Toutefois, il admet que, sur le moment présent, il n'en est plus aussi certain. Il conclut en évoquant l'instant convivial à venir, le moment d'amitié et le voyage prévu, qui marqueront la clôture de toutes ces années de travail.

Allocution de M. B. Girardet

« Monsieur le Président, cher Edouard,
Chère Catherine, cher Pascal,
Chers Conseillères et Conseillers municipaux,
Cher personnel communal,
Cher public, chère famille,

Le 1^{er} juin 1999, j'ai commencé le Conseil municipal, à cette date la seule personne qui était alors Conseillère municipale, qui est encore présente dans cet hémicycle c'est Catherine, qui a commencé en 1995. Avec vous tous, j'aurais donc eu le plaisir de connaître 62 conseillers municipaux en 26 ans.

En 26 ans, le monde avance, nous n'aurons pas le temps ce soir d'évoquer tout ce qui s'est passé. Je souhaite cependant énumérer quelques projets marquants traités durant ma période au Conseil administratif, donc depuis 2011 :

- La construction des immeubles de La Louchette,
- La démolition du 28 Capite,
- L'acquisition de la parcelle des Fours, pour laquelle quoi qu'en disent certains je suis content d'avoir mis le prix qu'il fallait,
- La création d'une nouvelle salle de fitness au CSC,
- La création de l'accès aux combles du Manoir avec cette belle cage d'escalier,
- La transformation du Gerdil pour agrandir la Mairie,
- L'aménagement du quai de Cologny avec ses empierrements et ses pontons,
- La création de la place de jeu au Passing,
- La transformation complète du restaurant de la Closerie,
- Le réaménagement de l'esplanade du Pré-Byron,
- L'extension de l'école du Manoir et l'aménagement de son préau que nous inaugurerons vendredi prochain,
- Et bien entendu un grand nombre de collecteurs Diodati, Coq d'Inde, David-Munier et j'en passe, des trottoirs traversants ou pas, et des projets cantonaux auxquels la commune est associée

comme la voie verte ou l'axe de Frontenex.

Des projets intéressants, motivants, des projets qui ont été débattus, sur lesquels nous nous sommes entendus et qui ont abouti.

J'espère chers Conseillères et Conseillers municipaux que vous vous rendez compte du travail que nous avons accompli ensemble et pour tout cela je tiens à vous remercier. C'est grâce à vous que ces projets ont vu le jour, que les Colognotes en profitent et qu'ils peuvent vous en être reconnaissants. Merci à chacun de vous !

Le 1^{er} juin 1999, les employés communaux qui étaient déjà là, sont Elena Legoratto, alors secrétaire de Roger MEYLAN, et Christophe Girschweiler, apprenti-jardinier. Cette même année, ont été engagés en juillet Stéphane Guillermin, et en août Jérôme Vella et Miguel Asensio.

Et depuis, les 37 autres employés que vous apercevez au gré des chemins que ce soient les jardiniers, les cantonniers, les agents de police, les concierges ou dans nos bâtiments les employés de l'administration et bien sûr les chefs de service que vous côtoyez plus régulièrement Daniel Wydler, Christophe Grodecki, Daniel David, Carolane Chaboud-Velle, Zaïna Baïteche, ainsi que Philippe Juillerat et Alexandre Toppo que je me félicite d'avoir engagé, avec lequel je ne collabore pas depuis longtemps, mais que j'apprécie tout spécialement.

Toutes ces personnes assurent le bon fonctionnement de la commune en s'adaptant au changement des élus de passage que nous sommes.

Un long passage en ce qui me concerne durant lequel des liens amicaux se sont créés avec beaucoup d'entre eux. C'est très agréable de pouvoir travailler dans un environnement professionnel et convivial et pour cela je les remercie chaleureusement.

Je remercie plus particulièrement Jérôme Vella qui veille au bon fonctionnement de cette petite entreprise et plus personnellement Elena avec qui j'ai travaillé en étroite collaboration, que je remercie pour sa patience, sa gentillesse, sa confiance et sa réelle amitié qui s'est établie au fil des ans. Merci Elena !

Mes très chers collègues du Conseil administratif, chère Catherine, cher Pascal, je ne vous remercierai jamais assez d'avoir partagé ce mandat avec moi, de m'avoir soutenu dans les moments difficiles, d'avoir pallié mon absence, d'avoir adouci les inquiétudes par vos conseils et votre humour. Nos échanges toujours amicaux, nos plaisanteries et notre bienveillance réciproque ont eu raison de bien des préoccupations, attaques et contrariétés rencontrées au cours de ces cinq ans. Mes mots ne sont pas suffisants pour dire combien vous m'avez été précieux durant cette portion de vie commune. Merci mille fois de m'avoir soutenu !

Le 1^{er} juin 1999, nous étions déjà quatre en famille avec notre fille Mathilde et notre fils Thomas, Etienne, ici présent, est né en 2000. Ma femme Florence partageait son temps entre vie professionnelle et vie privée. Cela a été de belles années, chargées certes, mais nous pouvions compter sur l'aide de mes parents et quand on est jeune tout passe. Tout passe quand on se soutient et que l'on peut compter sur son conjoint. Ce qui a été le cas pendant toutes ces années. Je te suis infiniment reconnaissant Flo, pour tout ce que tu as fait pour notre famille et pour moi, afin que je puisse remplir mon mandat communal dans les meilleures conditions. Merci Flo !

Le mandat de Conseiller administratif n'est pas toujours facile, mais c'est un privilège. Il est source de grandes satisfactions, c'est un poste magnifique, il faut aimer les gens, c'est varié, vous êtes amené à faire tellement de rencontres de tous horizons, des habitants bien sûr, des collègues d'autres communes, des techniciens de l'Etat, des candidats à la naturalisation, des ambassadeurs, des professionnels en tous genres (architectes, avocats, ingénieurs, artistes), vous dirigez une PME multiple. Et, au final, je ne retiendrai que les bonnes choses, nous finissons d'ailleurs cette législature avec le voyage du Conseil ce week-end, qui s'annonce délicieusement bien.

Bref, cher Alexandre, cher Edouard, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

Que ceux qui, comme moi, quittent au 31 mai l'administration communale, se rendent compte de la somme de travail accompli grâce à eux et que ceux qui continuent soient motivés pour tout ce qu'il reste à faire.

Vive Cologny, vive Genève, vive la Suisse ! »

Allocution de Mme Pahnke

« Monsieur le Président de Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller administratif, mes très chers collègues,
Mesdames et Messieurs, cher public, chers amis,

Cette législature a été marquée par une entrée en fonction sous une situation particulière inédite, fort heureusement de courte durée et, au chapitre des notes plus optimistes, par le vote de plusieurs beaux projets d'envergure en faveur de la collectivité, ce dont je vous félicite.

À ceux parmi vous qui vivent ce soir leur dernière séance plénière, je vous souhaite bonne route et plein succès dans la suite de votre carrière et une heureuse retraite aux privilégiés des grandes vacances.

Energie et motivation pour la suite des travaux qui attendent les élus qui ont choisi de prolonger, avec la garantie, soyez sereins, que nous ferons le plus grand usage de notre devoir de réserve.

A vous, mes deux chers fils, mes héros,

Vous qui avez accepté de partager avec la collectivité mon temps de maman qui vous était dédié, je ne vous dirai jamais assez combien je vous en suis reconnaissante. La politique, on peut dire que vous avez baigné dedans.

Aussi loin que puissent remonter nos souvenirs, notre vie de famille a été rythmée par les calendriers semestriels de la Mairie, les manifestations, les réunions diverses et variées.

Le temps passant, votre engagement est encore monté d'un cran.

Vous avez alors pris place aux fourneaux, me reléguant au statut, fort agréable au demeurant, « de commis de cuisine. »

Quel réconfort que de trouver une bonne assiette, si gentiment mise de côté à mon attention, au retour, évidemment toujours trop tardif, des séances de commissions !

Vous m'avez formidablement accompagnée, encouragée, réconfortée quand cela était nécessaire, bref, vous avez toujours cru en moi, envers et contre tout.

Vous êtes mon moteur, ma lumière, ma force.

Que l'un d'entre vous deux prête serment le 2 juin prochain, à 30 ans de l'anniversaire de ma première entrée au sein du Conseil municipal, résonne en moi.

Fierté de transmettre !

Entourés de notre chère Svetlana, merci de me faire l'honneur et le bonheur de votre présence ce soir à mes côtés, encore et toujours.

Quoiqu'on en dise, quoiqu'on en pense, figurez-vous mes chers collègues, que nous avons travaillé durant ces 5 années, beaucoup travaillé même, pour des magistrats de campagne à temps partiel, car c'est la représentation que l'on se fait du mandat, du moins vu de l'extérieur, et j'ose le dire ici, nous avons bien travaillé, formé une bonne équipe.

Lincoln aurait eu cette phrase : « On ne peut pas faire plaisir à tout le monde tout le temps ; seulement à quelques personnes,... tout le temps ; Et à tout le monde,... quelques fois. »

C'est en résumé, une bien belle image de tout ce qui fait le quotidien d'un élu à un exécutif, notre vécu.

Heureusement pour nous, confiance, solidarité, bienveillance réciproque nous ont accompagnés tout au long de notre mandat et permis d'y faire face, permis de déplaire, ... souvent et de plaire aussi,... quelques fois.

Nos échanges ont toujours été appréhendés avec l'intelligence du cœur : à apprécier les qualités de l'autre et à sourire de ses défauts.

Merci de m'avoir fait le cadeau de cette belle aventure à vos côtés.

La vie politique me manquera-t-elle ?

Peut-être... quoique... pas sûr... un petit peu, quelques fois quand même... tant il est vrai qu'on ne se départ pas d'un mandat aussi prenant sans une pointe de nostalgie.

Les collaboratrices et collaborateurs me manqueront-ils ? Assurément.

Terminés les bonjours du matin et les au revoir du soir, oubliés nos échanges improvisés, au sein des locaux communaux, ou sur le terrain, dont il émergeait bien souvent une bonne idée, une belle proposition, une solution judicieuse nous permettant d'avancer et de nous améliorer.

J'ai aimé le travail d'équipe, nos réunions de préparation et de mise en œuvre des projets, certains programmés, d'autres non, mais toujours accueillis avec la motivation profonde qui caractérise leur dévouement pour le service à la population ; ne citer qu'un exemple, pensons à l'agilité dont nous avons dû faire preuve en ce début de législature durant la période de la pandémie de COVID. Quelle aventure !

Nous avons partagé des moments forts, tissé des liens de confiance et d'estime, de complicité saine et stimulante, à la fois et, avec certains d'entre eux, durant de très nombreuses années, voir même l'entier d'une vie politique ! Ils se reconnaîtront.

Je les quitte riche de ces liens personnels et reconnaissante de l'histoire commune que nous avons bâtie et traversée ensemble.

Du fond du cœur, un immense MERCI à toutes et tous.

Cognoy, une commune d'une surface totale de 3,67km², dotée d'une grande surface de lac. C'est ainsi que nous nous plaisons à le souligner lors de notre accueil annuel des nouveaux habitants.

Aussi, en guise de conclusion, je ne résiste pas au plaisir de vous rapporter un extrait des écrits de la navigatrice Isabelle Autissier, publiés le 27 juin 2009, dans le journal LE MONDE :

"A toi le soin".

C'était l'antique et belle formule de la marine avec laquelle l'officier qui quitte son quart passait le relais à l'équipe montante.

J'aime cette idée de "soin".

C'est avec soin, au sens d'application, que l'on a navigué, attentifs à ne pas dévier du cap, mais aussi réactifs aux sautes d'humeur de la mer et du vent, cherchant le plus juste équilibre, celui qui rapproche le plus sûrement du but.

C'est avec le soin de son bateau, le souci de le ménager par gros temps et le plaisir de le laisser galoper, que l'on a manœuvré.

C'est avec le soin de l'équipage, abandonné entre vos mains, que l'on a cherché les vagues les plus douces, les routes les plus sûres, dans une intégration sereine à l'environnement.

Et maintenant, Messieurs les futurs Conseillers administratifs, Monsieur le Maire : « A vous le soin » !

Je souhaite longue et belle vie à notre commune chérie.

Vive Cognoy ! »

Allocution de M. le Maire

« Chère Catherine, cher Bernard,

Nous avons entendu, ensemble tous les trois, il y a quelques jours, une chanson de Juliette Armanet courageusement interprétée par qui-vous-savez devant environ 150 personnes et qui commence par "c'est la fin, Le tout dernier matin, le tout dernier jasmin ". Les paroles avaient été remaniées pour ne pas faire sombrer toute l'assistance dans une profonde mélancolie, ou en tout cas pas loin de la moitié d'entre elle, puisqu'il s'agissait effectivement de la dernière soirée réunissant les exécutifs communaux genevois pour cette législature 2020-2025. Mais ces paroles tenaient à souligner qu'une

période se terminait et qu'avant tout, de la part de la personne se livrant devant nous à cette performance inattendue, il s'agissait à sa façon de vous délivrer ses remerciements.

Quand on n'est pas chanteur - ou chanteuse en l'occurrence - qu'on a le courage d'entonner une chanson devant 150 personnes, surtout avec les mots prononcés, il s'agissait avant tout pour elle, de vous rendre un hommage. Il s'agissait pour elle, avant tout de montrer que même avec une fonction différente, on accepte de se mettre en danger, on accepte de se mettre à nu, on accepte de descendre de l'escalier où on se trouve pour se retrouver dans une salle, pas forcément amicale. Il s'agissait donc avant tout, de remerciements, avec des paroles adaptées.

Vous les avez certainement acceptés et perçus de cette façon, chère Catherine, cher Bernard. Et c'est à mon tour, non pas de chanter, mais de vous rendre hommage et de vous remercier. Catherine, tu as passé douze années au Conseil municipal, puis, après une petite pause de quatre ans, tu es revenue pour quatre années supplémentaires, toujours au Conseil municipal pour ensuite représenter l'exécutif de la commune durant encore dix ans. Bernard, un démarrage au Conseil Municipal en 1999 pour douze années, suivies dès 2011 de quatorze ans de Conseil administratif. Vous aurez donc passé chacun vingt-six ans à l'amélioration de la vie des Colognotes, dans cette passion du service public qui vous anime.

Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années, mais le nombre des années a beaucoup de valeur, ai-je envie de vous dire chers collègues paraphrasant le poète Corneille. On ne consacre pas autant d'années à l'engagement local, si l'on n'est pas profondément animé par le désir d'agir concrètement, de trouver des solutions pour l'amélioration de la vie des citoyens, et d'être guidé par une vraie passion pour l'action publique.

En 2018, lorsqu'il s'est agi de me projeter dans cette fonction, la première chose dont je me suis soucié était de savoir quelle était l'équipe que j'allais potentiellement rejoindre.

Catherine, je te savais allier rigueur, suivi des dossiers, anticipation, planification, organisation, compétence, et notamment du fait de ton expérience juridique professionnelle. On ne compte plus les marchés de Noël à l'orée desquels tu attendais les exposants, tôt le matin pour leur délivrer les clés de leurs chalets respectifs, une espèce de passe-partout du Marché de Noël. Pendant près de deux ans, tu as été la maître d'œuvre de l'organisation RH des services communaux laissant ainsi un outil de travail très précis et inspirant ; je retiendrai toujours l'excellent et exemplaire travail de préparation des budgets, que tu surnommait tes dodos, dont tu égrenais le compte à rebours de leur vote au Conseil municipal lors de cette dernière législature, plus que trois dodos, deux dodos, etc. ! Et puisque nous avons commencé notre législature sous la chape du Covid qui avait figé les institutions durant plusieurs mois, tu as été l'initiatrice de cet hôpital de campagne qu'a été le Centre de vaccination créé en quelques semaines dans la salle communale.

Je t'avais côtoyée durant une législature alors que je commençais au Conseil municipal mais je te connaissais d'avant, alors que j'étais proche du Conseil municipal au début des années 2000.

Et puis quant à toi, Bernard, nous nous connaissons depuis bien avant les affaires communales, depuis probablement une cinquantaine d'années. À un âge où la seule vraie préoccupation est celle de rester debout sur son skateboard en descendant le chemin de la Mairie ou celle de découvrir ce qui pouvait bien se passer derrière le mur d'enceinte du parc et dans les étages de la propriété Hirsch, alors abandonnée, et devenue aujourd'hui Le Mail. Tu as continué d'être celui, que je connaissais quand nous étions enfants, alliant empathie, bienveillance, humilité, générosité, apportant toi aussi au Conseil administratif tes compétences techniques du fait de ton expérience

professionnelle. Cologny te doit beaucoup dans sa transformation et ses nouvelles infrastructures, je pense bien sûr aux quais de Cologny avec la construction de l'anneau circulaire considéré par tous comme une réelle œuvre d'art, à la transformation de la Mairie, à la construction de l'extension de l'école, à la présidence du concours d'architecture du projet Orion qui verra une nouvelle transformation de notre commune. Dans l'histoire de Cologny, n'oublions pas qu'avec tes 14 ans au compteur passés à l'exécutif de La commune, tu deviens le Conseiller administratif qui aura été élu le plus longtemps... Tu as su apporter ton dynamisme, ta présence sur le terrain, qui ont fait de toi une personne proche des Colognotes, reconnue et accessible. Nous avons collaboré ensemble durant cinq ans, à travers les événements joyeux, en nous confirmant notre très grande complicité, complicité que je suis fier d'avoir également partagé avec toi dans des épreuves plus difficiles. Et puis un autre chantier sacrément important que tu as suivi : tu nous as mariés, Tatiana et moi. Je savais donc, en poursuivant ce chemin qui allait m'amener à vous rejoindre tous les deux, que j'allais me fondre dans une équipe, de personnalité et de caractères différents mais tellement complémentaires.

Catherine, Bernard, à l'heure du bilan de cette législature, dressé le mois dernier, vous pouvez être fiers du chemin parcouru alors que nous avons passé tous les trois, cinq années de complicité sans nuages et sans confrontation.

Car vous le savez tous sans doute, et je m'adresse à toute cette audience, il y a beaucoup d'interactions au niveau des Conseils administratifs entre les communes, et notamment les communes de la rive gauche. Parce que c'est dans leurs fonctions et dans leurs prérogatives que d'échanger sur les sujets communs, les Conseillers administratifs doivent se parler en intercommunalité. Les pompiers, la Voie Bleue, la petite enfance, les écoles, la mise en place des PDComs, les clubs d'âînés, la Voie Verte, l'éclairage des routes ou leur revêtement, la lutte contre l'insécurité, la planification des Marchés de Noël ou des Promotions, l'Etat-Civil, les accords et les conventions qui lient tous ces sujets ne peuvent se faire qu'en unisson entre les communes. Mais avant de parvenir à cette étape de parler pour convaincre, il faut être uni et porter une parole commune. Notre unité communale, l'unité des Conseillers administratifs colognotes, a fait beaucoup d'envieux et a été ressentie par des communes n'ayant pas eu l'intelligence du compromis. Lorsqu'elle est ressentie, elle génère des relais forts, puissants et persistants. Entre les Conseillers administratifs, bien sûr, mais également avec les Conseillers d'Etat que nous avons souvent l'opportunité de rencontrer. Ces relations, c'est vous, Catherine, Bernard, qui les avez construites alors que quatre Conseillers d'Etat actuels sur sept ont justement été en fonction dans des Conseils administratifs de communes genevoises par le passé et que vous avez pu les côtoyer dans leurs fonctions d'alors. Chacun d'entre vous avez apporté votre personnalité dans l'intimité développée avec eux et vous avez pu en faire bénéficier Cologny.

Soyez fiers du chemin parcouru. C'est par choix que vous avez décidé de ne pas poursuivre cette déjà longue aventure. Je ne peux personnellement que vous remercier pour les moments que nous avons partagés. Cologny vous doit beaucoup d'avoir mis vos personnalités à la disposition du service public local durant tant d'années, avec humilité, responsabilité et dévouement.

Je vous remercie très égoïstement de ces 5 petites années que nous avons passées ensemble, mais Cologny vous remercie pour le quart de siècle, et un peu plus, que vous lui avez donné.

Partez serein, mais pas trop loin.

Je vous remercie de votre attention ».

M. Bodmer au nom de l'ensemble du Conseil municipal, tient à remercier chaleureusement **M. le Président** pour tout le travail accompli dans un esprit de collégialité. À titre personnel, il exprime aussi sa confiance et son enthousiasme à l'idée de la future collaboration avec **M. le Maire** au sein du Conseil municipal.

M. le Président remercie à son tour et se dit lui aussi très enthousiaste à l'idée de cette nouvelle fonction. Il est convaincu qu'ils accompliront un travail de qualité, en bonne intelligence et avec le sens du compromis qui les caractérise.

M. le Président déclare le huis clos.

La séance est levée par **M. le Président** à 20h.40.

Délibération prise lors de la séance du
Conseil municipal du 15 mai 2025

Approbation des comptes annuels 2024

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f, de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances du 3 avril 2025,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide a l'unanimité (19 voix)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de 52 386 729,01 F aux charges et de 61 081 598,60 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 8 694 869,59 F.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
résultat opérationnel de 8 694 869,59 F et résultat extraordinaire de 0 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2024 pour un montant de 8 435 362,14 F aux dépenses et de 612 502 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 7 822 860,14 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de 333 155 996,41 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de 978 162,53 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 15 mai 2025

Modification du règlement de la Commune de Cologny
relatif à la gestion des déchets

Vu la nécessité d'adapter certains articles du règlement de la Commune de Cologny relatif à la gestion des déchets,

vu le règlement de la Commune de Cologny relatif à la gestion des déchets du 16 janvier 2018,

vu le rapport de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie du 8 avril 2025,

conformément à la loi sur la gestion des déchets, du 20 mai 1999, et son règlement d'application, du 28 juillet 1999,

conformément à l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)

1. D'adopter les modifications apportées au règlement de la Commune de Cologny relatif à la gestion des déchets du 16 avril 2018, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 15 mai 2025**

Modification du règlement des cimetières de la Commune de Cologny

Vu la nécessité d'adapter certains articles du règlement des cimetières de la Commune de Cologny,

vu le règlement des cimetières de la Commune de Cologny du 7 juin 2017,

vu le rapport de la commission des routes & espaces publics du 28 avril 2025,

conformément à la loi sur les cimetières, du 20 septembre 1876 et son règlement d'application, du 16 juin 1956,

conformément à l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)

1. D'approuver les modifications apportées au règlement des cimetières de la Commune de Cologny du 7 juin 2017, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le Conseil d'Etat.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 15 mai 2025**

Préavis relatif au projet de plan de site N° 30216-516

Vu l'exposé des motifs établi par le service des monuments et des sites (office du patrimoine et des sites / département du territoire),

vu le projet de plan de site N° 30216-516 et son règlement,

vu les deux enquêtes techniques auprès des différents services de l'Etat de Genève, qui se sont respectivement déroulées du 27 juin au 26 août 2022 et du 15 mai au 2 juin 2023,

vu l'enquête publique N° 2022 qui s'est déroulée du 6 février au 8 mars 2025,

vu le courrier du département du territoire du 17 mars 2025, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de plan de site et son règlement,

vu le rapport de la commission de l'urbanisme & du développement du 27 mars 2025,

conformément à la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide par 17 oui et 2 abstentions

1. De préavisier favorablement le projet de plan de site N° 30216-516 et son règlement, au Domaine du Grand Cologny, version janvier 2024, sous les réserves suivantes :

Article 4 : Principes architecturaux et paysagers

Alinéa 2 : « Cette prescription vise en particulier les bâtiments existants dans leurs principes architecturaux, ainsi que les aménagements extérieurs... »

Cette prescription doit « viser » aussi bien les bâtiments existants que les nouvelles constructions. Il paraît nécessaire de ne pas minimiser l'intégration des nouvelles constructions dans le territoire.

Proposition :

Alinéa 2 : « Cette prescription vise aussi bien les bâtiments existants que les nouvelles constructions dans leurs principes architecturaux, ainsi que les aménagements extérieurs... »

Article 7 : Aires d'implantation de constructions nouvelles

Alinéa 5 : « Les façades en vis-à-vis des constructions nouvelles 5-6 et 8-9 devront être borgnes ou comporter des vitrages fixes et translucides. Ces derniers ne pourront pas servir d'éclairage pour les locaux habitables. »

Cet alinéa interroge fortement, puisque cette exigence conditionne irrémédiablement les futures typologies pour des questions de distances entre bâtiments et de vues droites.

Cette constatation fait comprendre que si la disposition des bâtiments 5-6 et 8-9 était différente, alors cet alinéa deviendrait caduc.

Dès lors, la commune demande que l'implantation des bâtiments s'affranchisse de cette contrainte inutile, estimant que le contexte ne l'impose pas.

En ce qui concerne la partie graphique, c'est-à-dire la proposition d'implantation des habitats groupés (et les coupes), les remarques suivantes sont formulées :

1. La proposition inscrit dans le territoire trois groupes d'habitats groupés quasiment similaires, alors que les éléments contextuels du lieu diffèrent entre la partie Nord et Sud de la parcelle (topographie, végétation / masse arborée, bâtiments existants, route, etc.). La répétition du même modèle sur un site de cette qualité qui mériterait une intégration plus sensible du bâti avec son environnement étonne.
2. La volonté de réaliser dix nouveaux bâtiments autonomes est comprise, mais interroge si cette volonté est parfaitement compatible avec les exigences du site.
3. Les trois coupes démontrent parfaitement l'impact bâti et les mouvements de terre dus à ce principe d'implantation qui s'affranchit des exigences contextuelles.
4. Le groupe des bâtiments 1, 2 et 3 évolue sur un terrain dont la pente est la plus faible. La relation entre le terrain naturel (TN) et le terrain modifié (TM) est limitée à de faibles mouvements de terre. Toutefois, il est constaté que la proximité des bâtiments 1 et 2 et de leur façade pignon respective sont impactantes sur le développement des futurs appartements (typologie). Une mise à distance serait souhaitable.
5. La coupe CC surprend, car les bâtiments et l'immense socle semblent « flotter » et être mal intégrés au terrain naturel (à contrario de la coupe AA). Le bâtiment n° 6 « lévite » maladroitement sans être rattaché à la cour / socle.

6. La coupe DD met en lumière les importants mouvements de terre pour créer des espaces « horizontaux » extrêmement importants. Cela amène à penser que la proposition qui est soumise est plutôt propice à s'implanter sur « terrain plat ».
7. La vue sur le grand paysage ou le paysage « tout court » côté lac est contrariée pour les bâtiments 6 et 9. En effet, ceux-ci sont confrontés à des vis-à-vis directs sur les bâtiments 4, 7 et 10 qui leur coupe littéralement la vue !
8. Le rapport au sol des grands plateaux (places/parking) avec la pente du terrain naturel est brutal, contraignant et mal articulé (coupe CC et DD).
9. Il est regrettable qu'aucune maquette n'ait été soumise à la commune.

Par conséquent et suite aux points ci-dessus mentionnés, la commune peut globalement s'interroger sur la qualité d'intégration de ces neuf bâtiments posés de manière orthogonale et connectés à des socles de parking/place dans un site aussi remarquable.

L'intégration du bâti dans son environnement est une question absolument majeure qui préoccupe la commune, tout comme les entrées/ sorties importantes de véhicules dans la chicane du chemin Le-Fort (parking pour les bâtiments 4 à 10).

La proposition ne semble se rattacher à aucun élément tangible et sensible du site, si ce n'est la contrainte d'éviter les cônes de vision de la maison principale et la préservation des masses arborées.

Par ailleurs, la sérialisation de la proposition (c'est-à-dire la répétition volumétrique quasi identique) peut se révéler délicate sans une charte constructive sensible, garante d'une intégration harmonieuse (matérialité, teintes, toitures, etc.), quelle que soit la temporalité des étapes de réalisation.

Il est nécessaire de ne pas tomber dans une banalisation architecturale conjuguée à un principe de répétition.

La commune cite un des principes généraux dictés par « les nouveaux quartiers-jardins du XXI siècle ; guide pour une densification de qualité dans la zone 5 »:

- *Diversifier les types de logements et les formes bâties, permettant de répondre à une demande d'habitat individualisé variée, tout en offrant une meilleure utilisation du sol*

Pour conclure, l'analyse prend appui sur la documentation et les recommandations préconisées pour la zone 5, telles que :

- les nouveaux quartiers-jardins du XXI siècle ; guide pour une densification de qualité dans la zone 5 (2017),
- document A04 – favoriser une utilisation diversifiée de la zone 5 (PDC 2030) | 1^{ère} mise à jour approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 15 mai 2025**

**Ouverture d'un crédit d'engagement de 3 155 000 destiné
aux travaux d'extension de la zone macaron 17, de la mise en zone 30 km/h et de
végétalisation dans le secteur du coteau (chemins de Ruth, du Nant-Argent, du Pré-
Langard, de la Prévôté, Byron, de la Tour-Carrée, de Coudrée, Chenevière-Munier,
Boissier, Bonnevaux, Haute-Belotte et Perrière)**

Vu le souhait de la Commune de Cologny d'étendre la zone macaron 17, ainsi que de mettre en zone 30 km/h le secteur du coteau,

vu les plans de signalisation, secteurs 1, 2, 3 et 4, établis en date du 7 février 2025 par bcph ingénierie,

vu le devis général établi en date du 15 avril 2025 par le service technique de la Commune de Cologny,

vu le rapport de la commission des routes & espaces publics du 28 avril 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide par 18 oui et 1 abstention

1. De réaliser les travaux d'extension de la zone macaron 17, de la mise en zone 30 km/h et de végétalisation dans le secteur du coteau (chemins de Ruth, du Nant-Argent, du Pré-Langard, de la Prévôté, Byron, de la Tour-Carrée, de Coudrée, Chenevière-Munier, Boissier, Bonnevaux, Haute-Belotte et Perrière).
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 3 155 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 3 155 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 15 mai 2025**

**Ouverture d'un crédit d'engagement de 2 350 000 F destiné
aux travaux de construction d'une zone de stockage des eaux de ruissellement
du bassin versant Prés-de-la-Gradelle, secteur route de Vandoeuvres**

Vu l'étude du 9 mars 2023 réalisée par RC Ingénierie SA relative à la gestion des eaux pluviales du bassin versant Prés-de-la-Gradelle,

vu le courrier daté du 3 juin 2024 du service de l'assainissement et de la gestion des eaux (OCEau/Département du territoire) relatif à la gestion des eaux pluviales du bassin versant Prés-de-la-Gradelle,

vu l'information faite aux propriétaires concernés par la construction d'une zone de stockage des eaux de ruissellement du bassin versant Prés-de-la-Gradelle,

vu le devis général établi par le service technique de la Commune de Cologny en date du 16 avril 2025,

vu le rapport de la commission des routes & espaces publics du 28 avril 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 350 000 F destiné aux travaux de construction d'une zone de stockage des eaux de ruissellement du bassin versant Prés-de-la-Gradelle, secteur route de Vandoeuvres.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 2 350 000 F, au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique n° 7206.4612.

Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 15 mai 2025

Ouverture d'un crédit d'engagement de 1 310 000 F destiné
aux travaux de construction d'une zone de stockage des eaux de ruissellement
du bassin versant Prés-de-la-Gradelle, secteur Fourches/Falquets

Vu l'étude du 9 mars 2023 réalisée par RC Ingénierie SA relative à la gestion des eaux pluviales du bassin versant Prés-de-la-Gradelle,

vu le courrier daté du 3 juin 2024 du service de l'assainissement et de la gestion des eaux (OCEau/Département du territoire) relatif à la gestion des eaux pluviales du bassin versant Prés-de-la-Gradelle,

vu l'information faite aux propriétaires concernés par la construction d'une zone de stockage des eaux de ruissellement du bassin versant Prés-de-la-Gradelle,

vu le devis général établi par le service technique de la Commune de Cologny en date du 16 avril 2025,

vu le rapport de la commission des routes & espaces publics du 28 avril 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 310 000 F destiné aux travaux de construction d'une zone de stockage des eaux de ruissellement du bassin versant Prés-de-la-Gradelle, secteur Fourches/Falquets.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 1 310 000 F, au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par l'OCEau, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique n° 7206.4612.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 15 mai 2025**

**Ouverture d'un crédit d'engagement de 1 950 000 destiné à la création d'une zone
20 km/h et aux travaux de reconstruction de collecteurs au chemin du Môlan**

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Cologny adopté par le Conseil municipal par résolution du 26 février 2015,

vu la fiche technique 5.1.17 du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Cologny,

vu la planification communale remise au fonds intercommunal d'assainissement (FIA) du 30 janvier 2024,

vu les démarches entreprises auprès du Conseil du FIA,

vu le souhait de la commune de mettre en zone 20km/h le chemin du Môlan,

vu les séances d'information organisées à l'intention des riverains du chemin du Môlan en date des 31 janvier et 28 juin 2023,

vu l'étude de mobilité réalisée en date du 28 septembre 2023 par AJS Ingénieurs civils SA,

vu l'avant-projet réalisé en date du 17 janvier 2025 par AJS Ingénieurs civils SA relatif à la reconstruction de collecteurs au chemin du Môlan,

vu le devis général établi par le service technique de la Commune de Cologny en date du 24 mars 2025,

vu le rapport de la commission des routes & espaces publics du 28 avril 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 950 000 F destiné à la création d'une zone 20 km/h et aux travaux de reconstruction de collecteurs au chemin du Môlan.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 1 950 000 F, au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien.

4. De prendre acte que la dépense relative à la reconstruction des collecteurs du chemin du Môlan sera financée, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique n° 7206.4612.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 15 mai 2025**

**Ouverture d'un crédit de 545 000 F destiné
à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées
et des eaux pluviales au chemin du Nant-d'Argent**

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Cologny adopté par le Conseil municipal par résolution du 26 février 2015,

vu les fiches techniques 9.1.17, 26.1.17 et 5.1.17 du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Cologny,

vu la planification communale remise au fonds intercommunal d'assainissement (FIA) du 30 janvier 2024,

vu les démarches entreprises auprès du Conseil du FIA,

vu le devis général établi par le service technique de la Commune de Cologny en date du 27 mars 2025,

vu le rapport de la commission des routes & espaces publics du 28 avril 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 545 000 F destiné à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées et des eaux pluviales au chemin du Nant-d'Argent.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 545 000 F, au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique n° 7206.4612.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 15 mai 2025**

**Ouverture d'un crédit de 130 000 F destiné
à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées
au chemin de Bellefontaine**

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Cologny adopté par le Conseil municipal par résolution du 26 février 2015,

vu la fiche technique 11.1.17 du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Cologny,

vu la planification communale remise au fonds intercommunal d'assainissement (FIA) du 30 janvier 2024,

vu les démarches entreprises auprès du Conseil du FIA,

vu le devis général établi par le service technique de la Commune de Cologny en date du 27 mars 2025,

vu le rapport de la commission des routes & espaces publics du 28 avril 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 130 000 F destiné à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées au chemin de Bellefontaine.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 130 000 F, au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique n° 7206.4612.



Commune de Cologny

Législature 2020-2025
Séance du 15 mai 2025

**Ouverture d'un crédit de reconstruction de 1 045 000 F destiné
à la reconstruction des collecteurs d'eaux pluviales du réseau secondaire
et du réseau privé communal au chemin Le-Fort**

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Cologny adopté par le Conseil municipal par résolution du 26 février 2015,

vu la fiche technique 4.1.17 du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Cologny,

vu la planification communale remise au fonds intercommunal d'assainissement (FIA) du 30 janvier 2024,

vu les démarches entreprises auprès du Conseil du FIA,

vu le devis général établi par le service technique de la Commune de Cologny en date du 27 mars 2025,

vu le rapport de la commission des routes & espaces publics du 28 avril 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide par 18 oui et 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de reconstruction de 1 045 000 F destiné à la reconstruction des collecteurs d'eaux pluviales du réseau secondaire et du réseau privé communal au chemin Le-Fort.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 1 045 000 F, au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique n° 7206.4612.

Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 15 mai 2025

Ouverture d'un crédit de 255 000 F destiné
à la réalisation des travaux de réhabilitation/reconstruction
du réseau des eaux pluviales au chemin sans-nom

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Cologny adopté par le Conseil municipal par résolution du 26 février 2015,

vu la fiche technique 12.1.17 du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Cologny,

vu la planification communale remise au fonds intercommunal d'assainissement (FIA) du 30 janvier 2024,

vu les démarches entreprises auprès du Conseil du FIA,

vu le devis général établi par le service technique de la Commune de Cologny en date du 27 mars 2025,

vu le rapport de la commission des routes & espaces publics du 28 avril 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 255 000 F destiné à la réalisation des travaux de réhabilitation/reconstruction du réseau des eaux pluviales au chemin sans nom.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 255 000 F, au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique n° 7206.4612.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 15 mai 2025**

**Ouverture d'un crédit de 110 000 F destiné
à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau des eaux pluviales
au chemin de Ruth**

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Cologny adopté par le Conseil municipal par résolution du 26 février 2015,

vu la fiche technique 14.1.17 du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Cologny,

vu la planification communale remise au fonds intercommunal d'assainissement (FIA) du 30 janvier 2024,

vu les démarches entreprises auprès du Conseil du FIA,

vu le devis général établi par le service technique de la Commune de Cologny en date du 27 mars 2025,

vu le rapport de la commission des routes & espaces publics du 28 avril 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 110 000 F destiné à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau des eaux pluviales au chemin de Ruth.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 110 000 F, au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique n° 7206.4612.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 15 mai 2025**

Ouverture d'un crédit d'étude de 190 000 F destiné au projet d'extension de la halle de sports du Centre Sportif de Cologny (CSC), sise chemin de la Tulette 8 (parcelle n° 1687, de la Commune de Cologny), pour l'aménagement de deux terrains de padel

Vu le plan financier quadriennal (PFQ) 2025-2028 présenté au Conseil municipal lors de sa séance du 14 novembre 2024,

vu la présentation de l'avant-projet d'extension de la halle de sports du Centre Sportif de Cologny (CSC) pour l'aménagement de deux terrains de padel par ris + partenaires architectes SA à la commission des sports en date du 30 avril 2025,

vu le rapport de la commission des sports du 30 avril 2025,

vu le devis estimatif établi en date du 23 avril 2025 d'un montant de 4 458 574 F par ris + partenaires architectes SA,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)

1. De procéder à l'étude du projet d'extension de la halle de sports du Centre Sportif de Cologny (CSC), sise chemin de la Tulette 8 (parcelle n° 1687, de la Commune de Cologny), pour l'aménagement de deux terrains de padel.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 190 000 F destiné aux honoraires des différents prestataires (architectes et divers ingénieurs) et aux frais divers.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 15 mai 2025

Ouverture d'un crédit d'engagement de 180 000 F destiné aux travaux de construction
de couverts à vélos et à conteneurs sur les parcelles n° 1'674 et 1'687
de la Commune de Cologny, sises chemin de la Gradelle 33 et chemin de la Tulette 8

Vu l'autorisation de construire APA 331203/1 délivrée par l'office des autorisations de construire en date du 22 février 2024,

vu le devis estimatif établi par ris + partenaires architectes SA en date du 7 mai 2025 pour les travaux de constructions de couverts à vélos et à conteneurs,

vu le rapport de la commission des constructions du 14 octobre 2024,

vu le plan financier quadriennal (PFQ) 2025-2028 présenté au Conseil municipal lors de sa séance du 14 novembre 2024,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)

1. De réaliser les travaux de construction de couverts à vélos et à conteneurs sur les parcelles n° 1'674 et 1'687 de la Commune de Cologny, sises chemin de la Gradelle 33 et chemin de la Tulette 8.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 180 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 180 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.